

LE DROIT DE LA NATIONALITE EN NOUVELLE CALEDONIE

Objet
<p>L'officier d'état civil instruit et constitue les actes d'état civil : naissance, mariage, adoption, reconnaissance, décès. Il délivre les livrets de famille et assure la tenue des registres officiels. Il est garant de la confidentialité et de l'authenticité des actes. Il engage sa responsabilité civile et professionnelle lors de rédaction, en cas d'erreur ou d'oubli. D'où l'importance d'être au fait de la réglementation applicable lors de l'élaboration et la mise à jour de tous ces actes de la vie. La nationalité est une notion essentielle en matière de droit de la personne. Ces deux jours de formation permettent d'approfondir ce sujet.</p>

Objectifs
<ul style="list-style-type: none"> Connaître les différents modes d'obtention de la nationalité française Identifier les liens de la nationalité avec l'état civil

Public concerné	Pré-requis
<ul style="list-style-type: none"> Agent de l'état civil, responsable du service à la population 	Avoir suivi la formation « l'état civil aujourd'hui » ou disposer de bonnes connaissances sur l'état civil

Contenu et outils pédagogiques	
Outils pédagogiques <ul style="list-style-type: none"> Salle de cours équipée Powerpoint Fiches de présence 	Synthèse de stage <ul style="list-style-type: none"> Evaluation de la formation Attestation de la formation
Modalités <ul style="list-style-type: none"> Apports théoriques et travaux pratiques 	

Dates de la formation	Nombre de participants
Cf le calendrier	Minimum : 10
Tarif inter	Tarif intra
60 000 F CFP HT par stagiaire	Sur devis

Intervenant	Lieux	Durée
Raphaële CHARLIER Avocate et formatrice Agrément n°2021/0860	A fixer – NOUMEA	2 jours (14 heures)

Le programme de la formation

INTRODUCTION

- Rappel historique
- Qu'est-ce que la citoyenneté ?

PARTIE I – LES MODE D'ATTRIBUTION DE LA NATIONALITE

ou "Comment naître français"

- I. "Le droit du sang "**
 - Un parent français
 - Faculté de répudiation
- II. Le double « droit du sol »**
 - Le simple droit du sol
 - Le double droit du sol
 - Faculté de répudiation

PARTIE II – LES MODE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITE

ou "Comment devenir français"

- I. Acquisition par loi**
 - Par naissance et résidence en France
 - Cas des militaires servant dans l'armée française
- II. Acquisition par déclaration**
 - Possession d'état de français
 - Adoption
 - Enfants recueillis en France
 - Réintégration
 - Cas de français d'origine expatriés
 - Par naissance et résidence en France
 - Mariage
- III. Acquisition par décision de l'autorité publique**
 - Naturalisation,
 - Réintégration
 - Publicité

PARTIE III – PREUVE ET PERTE DE NATIONALITE

- I. Les preuves de la Nationalité française**
 - Acte de naissance
 - Déclaration de nationalité
 - Ampliation du décret de naturalisation ou de réintégration
 - Jugement
 - Certificat
- II. Les cas de perte de la Nationalité**
 - Perte volontaire
 - Perte involontaire